

d'une section révolutionnaire et se fait rendre deux de ses camarades qu'elle avait audacieusement retenus prisonniers.

La section, irritée de ce courage, demanda au Conseil général de la commune la dissolution de la Société de la Jeunesse bordelaise. Le maire se rendit à Belleville et invita les jeunes gens à se retirer volontairement, pour éviter un déchirement à la cité et un danger à leurs familles. Ravez répondit sur le champ, avec une chaleur et une élévation dignes de la gravité des circonstances, qu'au lieu d'engager ses compagnons à se séparer, l'Administration devait, plus que jamais, les exhorter à rester unis contre les artisans de troubles. Les paroles de Ravez touchèrent à tel point le maire, que ce magistrat n'insista plus. Il était venu pour dissoudre la Société et il se retira après avoir félicité ces généreux champions de l'ordre (1). Ce fut un beau jour pour la puissance de la parole et de la vérité.

Mais le flot montait toujours. Les clubs commandèrent, cette fois impérieusement, la dissolution de la Jeunesse bordelaise. La dissolution était illégale : le Conseil général de la commune obéit.

Triste destinée des temps d'anarchie, où il est donné à l'écume de la société de refluer jusqu'à son sommet ! Les Clubs dominaient les Communes comme les Communes dominaient la Convention : et la France, comme les Communes et la Convention, ne connaissait d'autres maîtres que les ambitieux qui exploitent les passions du peuple et veulent déshonorer son nom.

L'arrêté de dissolution fut affiché dans Bordeaux et signifié à la Société.

Voici comment le Président répondit en son nom. Ravez

(1) Ce récit est emprunté à l'intéressant ouvrage intitulé *le Barreau de Bordeaux*, par M. Chauvot, où on peut puiser de curieux détails sur les annales de Bordeaux, notamment à l'époque de la Révolution.